



**COORDINATION SYNDICALE DEPARTEMENTALE C.G.T.
DES SERVICES PUBLICS DE CHARENTE-MARITIME**

Cyrille THOMAS - Animateur principal
CSD CGT 17 – 28C rue Chanzy – 3^{ème} étage - 17300 ROCHEFORT
Tél : 07.81.51.93.52
Email : csd17cgt@sfr.fr

Rochefort, le mercredi 1^{er} décembre 2021

Monsieur le Préfet
Préfecture
38 Rue Réaumur
17017 LA ROCHELLE cedex 01

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h
pour les journées du 7 décembre 2021 au 31 décembre 2021**

Monsieur le Préfet,

Le présent courrier constitue un préavis de grève pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale du département de Charente-Maritime de 0h à 24h pour les jours suivants : les 7,8,9,10,11,12, 13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31 décembre 2021.

Depuis de trop nombreuses années la Fonction Publique, ses missions et ses personnels sont mis en difficulté par des décennies de politiques libérales. Depuis de nombreuses années, ce sont les politiques d'austérité qui prévalent dans la Fonction Publique. Aujourd'hui, ces visions régressives atteignent leur paroxysme : des pans entiers d'activités publiques sont remis en cause et le Statut Général subit des attaques frontales notamment avec la loi de transformation de la fonction publique.

Pourtant depuis le début de la crise sanitaire nous avons démontré à quel point les services publics de proximité sont essentiels au bon fonctionnement de notre société. La plupart d'entre nous sommes restés en première ligne ces longs mois de pandémie et nos missions ont été un facteur essentiel de la solidarité et des réponses aux besoins humains.

Mais malgré le dévouement des agents qui exercent leurs missions auprès des plus fragiles, mais aussi de ceux qui servent dans l'ombre mais qui sont tout aussi essentiels à la vie de nos communes, nous déplorons dans nos collectivités le manque d'attractivité de nos missions, les privatisations de plus en plus fréquentes, le manque de moyens humains, le manque de démocratie sociale et la dégradation de notre niveau de vie.

Il faut rompre avec la vision strictement comptable des politiques actuelles faisant des agents de la fonction publique des variables d'ajustement économique et en finir avec la marchandisation des services publics afin de pouvoir répondre aux besoins de la population.

Il faut de toute urgence dégeler le point d'indice et non des mesures catégorielles consenties ponctuellement par le gouvernement.

Nous revendiquons :

- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux (soit 10% d'augmentation du point d'indice, des salaires, des pensions et des minimas sociaux) ;
- L'abrogation de la loi n° 2021-1040 relative à la gestion de la crise sanitaire ;
- La levée des brevets au sein de l'Organisation mondiale du Commerce pour la santé publique sur un plan international ;
- L'abrogation de la Loi dite de « transformation de la Fonction publique » et de celle de « Sécurité globale » et l'abandon du projet de loi dite 3DS ;

- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, qui passe notamment par un développement du transport ferroviaire, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture de postes nécessaires, à l'opposé des régressions contenues dans le plan Action Publique 2022 (soit 10% d'effectif supplémentaire, et donc quelques 500 000 emplois à créer) ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine, et donc le maintien de tous les accords antérieurs à 2001 sur le temps de travail et la non-application des 1607H annuelles (soit 10% de temps de travail en moins) ;
- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de notre système de retraite, et le retrait du projet de système par points et d'allongement de la durée de cotisation voulu par le gouvernement ;
- Un aménagement équilibré du territoire qui passe par la lutte contre la concentration de l'activité sur les métropoles, véritables « territoires entreprises » au seul service des grands groupes donneurs d'ordres et de leurs actionnaires, par le maintien des départements et des compétences communales, et par le réengagement financier de l'État à hauteur des besoins exprimés ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (Comité technique et CHSCT).

Afin de permettre aux salarié.e.s et agent.e.s de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, la Coordination Syndicale Départementale (C.S.D) de Charente-Maritime CGT, sous couvert de la Fédération CGT des Services publics, dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes :

7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31 décembre 2021

- Pour permettre à l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et des salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) de faire entendre leur voix,
- Pour couvrir l'ensemble des initiatives et mobilisations qui pourront être décidées au plan local comme national.

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel, tant sur le plan national que local.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CSD CGT 17
L'Animateur Principal
Cyrille THOMAS

